

Dossier d'admission à la formation chef d'entreprise¹ et à la formation accélérée à la gestion.

Note d'information aux candidats

POURQUOI UN DOSSIER D'ADMISSION ?

Le manque de diplôme ne doit pas entraver vos projets de formation et votre avenir professionnel.

Dès lors, pour certaines formations, vous pouvez compléter, au centre, un dossier d'admission qui permettra d'évaluer :

- vos **compétences de base en mathématiques** : savoir appliquer les notions mathématiques dans des situations problèmes : opérations mathématiques (y compris la priorité des opérations), règle de trois, pourcentages, fractions, nombres décimaux, unités de mesure (et conversions d'unités), calculs d'aires et périmètres.
- votre **compréhension du français**.

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER D'ADMISSION ?

Etape 1	Si vous avez entre 18 et 23 ans et que la formation vers laquelle vous vous dirigez existe également en apprentissage, nous vous invitons, avant de passer à l'étape 2, à <u>rencontrer le délégué à la tutelle en charge du métier</u> au 3 ^{ème} étage du site 2 afin d'envisager toutes les facettes de votre parcours de formation.
Etape 2	<u>Inscrivez-vous</u> au centre de formation pour présenter votre dossier. Les séances d'admission ont lieu de mai à fin octobre.
Etape 3	Le <u>dossier est soumis au conseiller pédagogique</u> en charge des examens d'entrée pour évaluation. Il vous transmet sa <u>décision</u> par courrier <u>dans les 15 jours</u> .
Etape 4	<p>Si la décision est favorable, il vous faudra <u>confirmer votre inscription</u> à l'efp, dans la section choisie, au pôle qui vous concerne, muni du courrier attestant de votre réussite². Vous recevrez les horaires d'inscription. Cette décision favorable reste <u>valide</u> pour une durée de 3 ans. Le suivi des cours professionnels ou intégrés n'est possible, l'année académique en cours, que si vous êtes inscrit aux cours <u>avant</u> le 31 octobre.</p> <p>Si la décision est sous réserve, vous recevrez une convocation à un entretien individuel avec un représentant du SFPME et un représentant du Centre, au terme duquel vous sera remise une décision favorable ou défavorable à l'inscription en formation. Si la décision est <u>favorable</u>, elle reste <u>valide</u> pour une durée <u>d'1 an, uniquement dans la section choisie</u>.</p> <p>Si la décision est défavorable, vous ne pourrez pas entrer en formation cette année. Vous avez néanmoins la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit de vous inscrire en apprentissage (23 ans max). Un délégué à la tutelle pourra vous renseigner. • soit de présenter un nouveau dossier d'admission l'année académique suivante. • soit de rencontrer Infor Jeunes en vue d'une réorientation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis d'office en formation, vous devez obtenir 50% dans chacun des 2 volets (mathématiques et français). La décision sera sous réserve si la moyenne de vos cotes en mathématiques et en français se situe de 7 à 10/20, dans les cas de figure où une des deux notes serait de 3/10, le conseiller pédagogique envisage la pertinence d'un entretien individuel.

ATTENTION :

- Vous disposerez de maximum 2h00 pour compléter le dossier d'admission (tests de mathématiques et de français).
- La calculatrice est autorisée.
- Le GSM est interdit.

¹ Formations dont les conditions d'entrée sont **générales**.

² Voir également les instructions relatives aux inscriptions (documents à fournir, paiement,...) au centre.